

RAPPORT FINANCIER
2019



LE MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION FINANCIERE



Chers amis,

En novembre dernier, la fondation organisait à l'école militaire une journée un peu folle sur le thème de la conviction et de l'engagement. Durant ce congrès, nous avons entendu, avec beaucoup d'émotion, le témoignage d'hommes et de femmes, convaincus que face à la misère, à la souffrance et à l'exclusion, il n'est pas possible de rester neutre, indifférent ou résigné, qu'il ne suffit pas de dénoncer, mais qu'il est nécessaire de s'engager et venir en aide à ceux qui sont en ont besoin.

A l'image de ces témoins, le monde ne manque pas de personnes désireuses de s'engager pour construire ensemble un monde plus juste et plus humain. L'une des missions de la fondation, est de mobiliser une véritable communauté de générosité qui associe donateurs, partenaires et bénévoles. En 2019, deux exemples illustrent cet effort.

Envahie en 2014 par Daesh, la ville de Qaraqosh, en Irak, avait été reprise en 2016 lors de la bataille de Mossoul. Nous avons pu alors voir les images de cette ville entièrement dévastée par les bombardements et les pillages. La Fondation Raoul Follereau, qui depuis le début du conflit, venait en aide aux populations déplacées, a souhaité participer à la reconstruction de Qaraqosh pour permettre le retour des réfugiés. En 2019, elle a entamé la construction d'une école à Qaraqosh, avec le soutien de la région Ile-de-France, de la Fondation Mérieux et de la Fondation Saint Irénée que je tiens à remercier.

En 2019 également, la Fondation a noué un partenariat avec Anesvad, organisation espagnole engagée dans la lutte contre les maladies tropicales négligées telles que la lèpre, l'ulcère de Buruli, le pian et la filariose lymphatique. Ce partenariat vise à créer les conditions de collaboration dans le domaine de la santé, pour l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations les plus démunies en Côte d'Ivoire et au Bénin.

Le monde est désormais entré dans une période inédite de confinement, à cause d'une épidémie causée par le virus Covid-19. Cette crise sanitaire aura également des conséquences sociales dramatiques, surtout dans les pays où règne déjà la pauvreté. Face à cela, répondons à l'appel de Raoul Follereau qui nous engageait à organiser l'épidémie de la Charité.

Bertrand de Gasquet

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Faits marquants de l'exercice	5
2. Evènements post-clôture	5
3. Règles et méthodes comptables	5
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	7
4. Immobilisations incorporelles et corporelles	7
5. Immobilisations financières	8
6. Créances	9
7. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	9
8. Fonds propres et réserves	10
9. Provisions	10
10. Fonds dédiés	10
11. Dettes	10
12. Engagements hors bilan	11
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
13. Résultat d'exploitation	11
14. Résultat financier	11
15. Résultat exceptionnel	11
16. Résultat de l'exercice	11
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	13
17. Commentaires sur les emplois	13
18. Commentaires sur les ressources	14
AUTRES INFORMATIONS	15
19. Effectifs	15
20. Rémunérations	15
21. Bénévolat	15
22. Honoraires des commissaires aux comptes	15
23. Taux d'affectation	15
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	17

BILAN

ACTIF (en euros)	2019 BRUT	AMORT & PROV.	2019 NET	2018 NET
Actif immobilisé	9 429 978	5 989 400	3 440 578	3 787 501
Immobilisations incorporelles	547 006	460 522	86 484	93 643
Immobilisations corporelles	8 268 881	5 528 878	2 740 002	3 258 083
Immobilisations financières	614 091	0	614 091	435 775
Actif circulant	14 553 209	66 628	14 486 580	13 468 864
Stock	365		365	0
Avances et acomptes versés	88 133		88 133	61 728
Créances clients et comptes rattachés	83 378	37 023	46 355	35 230
Autres créances	1 091 987		1 091 987	268 692
Valeurs mobilières de placement	10 456 495	29 605	10 426 890	10 314 575
Disponibilités	2 832 851		2 832 851	2 788 639
Comptes de régularisation	141 817		141 817	195 764
Charges constatées d'avance	141 817		141 817	195 764
TOTAL ACTIF	24 125 004	6 056 029	18 068 975	17 452 130

PASSIF (en euros)	2019	2018
Fonds propres et réserves	14 128 206	13 589 815
Dotation initiale	487 096	487 096
Dotations complémentaires	4 734 367	4 734 367
Dotation des fondations abritées	1 074 560	1 045 560
Réserves	7 326 727	7 824 716
Résultat de l'exercice	505 457	-501 924
Provisions pour risques	0	0
Fonds dédiés	2 523 429	2 733 591
Fonds dédiés	2 414 495	2 970 673
Fonds dédiés des fondations abritées	108 933	69 368
Dettes	1 417 340	1 103 807
Emprunts et dettes financières	34 095	34 095
Fournisseurs et comptes rattachés	584 115	651 215
Dettes fiscales et sociales	402 635	223 339
Autres dettes	396 495	195 157
Produits constatés d'avance	0	24 917
Produits constatés d'avance	0	
TOTAL PASSIF	18 068 975	17 452 130

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2019	2018
Collectes - dons	5 322 523	5 435 097
Legs, donations et assurances-vie	4 887 990	3 420 527
Subventions privées	509 260	305 757
Ventes de marchandises	244 950	56 799
Prestations de services	150 057	143 812
Reprises sur provisions et amortissements	3 520	55 486
Autres produits	95 471	125 379
Total des produits d'exploitation	11 213 771	9 542 857
Variation de stock	-365	0
Autres achats et charges externes	3 225 002	2 910 938
Impôts, taxes et versements assimilés	282 043	261 226
Salaires et traitements	2 236 431	2 158 726
Charges sociales	829 686	850 973
Dotations aux amortissements	196 448	191 988
Dotations aux provisions pour risques et charges	381	13 663
Subventions versées	4 865 677	4 195 829
Autres charges	2 866	30 032
Total des charges d'exploitation	11 638 169	10 613 375
Résultat d'exploitation	-424 398	-1 070 518
Autres intérêts et produits assimilés	20 595	20 560
Reprises sur provisions et transferts de charges	50 185	4 284
Différences positives de change	1 391	519
Produits nets sur cessions de VMP	64 858	7 862
Total des produits financiers	137 029	33 225
Dotations aux amortissements et provisions	2 886	49 672
Différences négatives de change	3 933	869
Charges nettes sur cessions de VMP	14 907	6 496
Total des charges financières	21 726	57 037
Résultat financier	115 303	-23 812
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	383
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 059 601	380 143
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	1 059 602	380 526
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	362	28 236
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	449 322	65 385
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	449 684	93 621
Résultat exceptionnel	609 918	286 905
Impôts	1 586	0
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	326 825	455 246
Engagements à réaliser sur ressources affectées	116 662	148 796
Total des produits	12 737 227	10 411 854
Total des charges	12 227 828	10 912 828
Excédent ou déficit de l'exercice	509 399	-500 975
Intérêts minoritaires	3 943	949
Excédent ou déficit de l'exercice part du groupe	505 457	-501 924

ANNEXE

1. Faits marquants de l'exercice

Encore une fois en 2019, la fin de l'année a été marquée par des événements sociaux de grande ampleur : après les gilets jaunes en 2018, ce furent cette année les grèves contre la réforme des retraites. L'inquiétude que chacun a pu ressentir quant à son avenir ainsi que la déstabilisation des systèmes de transport publics ont à nouveau impacté l'expression de la générosité, ce qui s'est traduit par une diminution des dons reçus.

Cependant, malgré cette baisse, la Fondation a augmenté de façon très significative les montants alloués à ses missions sociales qui ont atteint 8,1 millions d'euros en 2019 contre 7,2 M€ en 2018, soit + 11,5%.

Cela a été permis grâce à l'augmentation du montant des legs reçus. De plus, le soutien de partenaires privés et publics s'étant également accru, la Fondation a pu mener de grands projets à fort impact social, comme par exemple la construction de l'école de Qaraqosh en Irak, avec le financement de la région Ile-de-France, de la Fondation Mérieux et de la Fondation Saint Irénée. Ce fut le cas également de la poursuite en Côte d'Ivoire des projets stratégiques dit « WASH », en partenariat avec l'association espagnole Anesvad.

Enfin, tenant compte d'un contexte sécuritaire de plus en plus incertain dans les pays où elle est présente, la Fondation a mis en vente ses bureaux en Guinée, réalisant de ce fait une plus-value exceptionnelle qui lui permet de terminer l'exercice avec un excédent de 513 k€.

2. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. En conséquence de la situation sanitaire liée à la propagation de Covid-19, la Fondation s'attend à des impacts sensibles sur ses activités au cours de l'exercice 2020. Cependant compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures visant à restreindre sa propagation, la Fondation, n'est pas en capacité d'apprécier la portée de ces impacts.

3. Règles et méthodes comptables

- Périmètre de consolidation

La Fondation Raoul Follereau intègre dans ses comptes combinés les entités avec lesquelles elle partage des services communs et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social : la lutte « *contre la lèpre et toutes les lèpres* ».

Outre la Fondation Raoul Follereau, les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont :

- L'Association des Amis de la Fondation Raoul Follereau ;
- La SARL Follereau Logistique ;
- La SCI Dantzig Immo ;
- Le GIE Dantzig.

La Fondation Raoul Follereau exerçant un contrôle exclusif sur les deux sociétés et le GIE Dantzig, la méthode de combinaison retenue est celle de l'intégration globale pour ces entités. Cette méthode a également été retenue pour la combinaison de l'association des Amis de la Fondation Raoul Follereau.

La combinaison par intégration globale est une opération comptable qui intègre l'ensemble des comptes des entités après avoir neutralisé les transferts internes et réalisé les retraitements nécessaires.

- Cadre légal

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux règlements CRC 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et CRC 2009-01, relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation. En outre, en application de la loi n°91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi des ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels. Les méthodes

d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement CRC 2008-12.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| - Logiciels | 3 ans |
| - Constructions en France | 20 à 60 ans selon les composants |
| - Constructions en Afrique | 10 à 20 ans selon les composants |
| - Installations, agencements | 5 ans |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel d'exposition | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les legs et donations en numéraire sont comptabilisés, après approbation, lors de leur encaissement. Les biens constituant les legs en nature acceptés ne sont pas conservés : ils sont réalisés dans les meilleurs délais et leur prix de cession est comptabilisé en ressources. Les biens constituant les legs en nature acceptés, mais soumis à des clauses de délais de conservation, sont inscrits à l'actif du bilan et valorisés sur la base de l'estimation réalisée par le notaire en charge de la succession.

- Subventions versées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Subventions versées ».

- Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	502 231	44 775	0	547 006
Proiciels	502 231	44 775	0	547 006
Immobilisations corporelles	8 943 936	75 755	750 810	8 268 880
Terrains	706 538	0	195 920	510 618
Constructions	6 881 743	3 495	547 798	6 337 440
Installations, agencements	631 078	0	0	631 078
Aménagements divers	264 962	6 392	7 092	264 263
Matériel de transport	31 123	48 363	0	79 485
Matériel informatique	195 700	0	0	195 700
Matériel de bureau	213 250	17 505	0	230 755
Matériel d'exposition	19 542	0	0	19 542
TOTAL	9 446 167	120 530	750 810	8 815 887

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2019, la Fondation a vendu les locaux et le terrain de sa représentation à Conakry en Guinée, un local à Toulouse (Haute-Garonne) et un immeuble de rapport détenu au travers de sa SCI au Plessis-Tréville (Val-de-Marne). Elle a également acquis deux véhicules destinés au fonctionnement de ses projets et représentations en Afrique.

Les biens immobiliers ont fait l'objet d'une estimation en 2013 qui les valorise à 8,7 M€. Cela fait apparaître une plus-value latente de 3,1 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amort. à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	408 588	51 934	0	460 522
Logiciels	408 588	51 934	0	460 522
Immobilisations corporelles	5 685 853	144 514	301 488	5 528 878
Constructions	4 404 448	106 921	294 396	4 216 972
Installations, agencements	583 727	15 178	0	598 905
Aménagements divers	249 382	6 433	7 092	248 724
Matériel de transport	31 123	9 999	0	41 122
Matériel informatique	184 381	3 172	0	187 553
Matériel de bureau	213 250	2 810	0	216 061
Matériel d'exposition	19 542	0	0	19 542
TOTAL	6 094 441	196 448	301 488	5 989 400

En 2019, la vente des biens immobiliers à Conakry en Guinée, à Toulouse et au Plessis-Tréville, fait apparaître une reprise d'amortissements de 294 k€.

5. Immobilisations financières

Détail des immobilisations financières :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	87 552	35 000	0	122 552
Créances rattachées à des participations	0	80 000	0	80 000
Créances diverses	228 958	2 485	6 577	224 865
Prêts	119 265	99 379	31 971	186 673
TOTAL	435 775	216 864	38 548	614 091

En 2019, la Fondation a pris des participations pour 100 000 € dans la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Villages Vivants avec qui elle a noué un partenariat pour la revitalisation par l'emploi des zones rurales, et pour 15 000 € au capital de l'auberge coopérative de Boffres (Ardèche).

Les créances diverses incluent un versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (67 k€).

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales.

Détail des filiales et participations :

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• GIE Scène	2 286	41,33%	945	945	
• Villages Vivants	170 500	20,53%	35 000	35 000	5 431
3 - Autres					
• SOCIETE CIVILE RENAUTES-NIEL	88 198	3,70%	33 250	33 250	-3 330
• NEF	44 153 000	0,20%	53 357	53 357	1 427 000
TOTAL			122 552	122 552	

La Fondation est membre du GIE Scène qui lui permet de mettre en commun ses moyens (impression, gestion de la paie...) avec les autres adhérents du GIE.

6. Créances

Détail des créances :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	88 133	26 633	61 500	0
Créances clients et autres créances	1 175 365	1 022 569	0	152 796
Charges constatées d'avance	141 817	141 817	0	0
TOTAL	1 405 315	1 191 018	61 500	152 796

Parmi les créances à plus de 5 ans figure une créance auprès du GIE Scène auquel la Fondation est adhérente, pour un montant de 146 805 euros.

7. Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Détail des valeurs mobilières de placement :

	Montant brut	Dépréciation	Net	Valeur liquidative à la clôture
Actions	415 280	9 097	406 182	541 839
FCP dédié	9 599 456	0	9 599 456	10 171 330
Obligations	7 269	0	7 269	8 801
OPVCM court terme	196 642	0	196 642	197 547
SCPI	188 712	12 780	175 931	351 863
Autres	49 138	7 727	41 410	44 315
TOTAL	10 456 495	29 605	10 426 890	11 315 695

Les placements financiers de la Fondation sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP) ou OPCVM court terme. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. Au 31 décembre 2019, la plus-value latente est de 744 k€. Il est à noter toutefois que la réaction des marchés financiers à la propagation du virus COVID-19 en début d'année 2020 pourra avoir un impact significatif sur la valorisation de ces actifs.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et un livret associatif.

8. Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres et réserves :

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotations initiales	487 096	0	0	487 096
Dotations complémentaires	4 734 367	0	0	4 734 367
Dotations des fondations abritées	1 045 560	29 000	0	1 074 560
Réserves	7 824 716	-20 282	477 707	7 326 727
Résultat de l'exercice	-500 975	1 028 972	18 598	509 399
Intérêts minoritaires	-949	949	3 943	-3 943
TOTAL	13 589 815	1 038 639	500 248	14 128 207

En 2019, les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 29 k€ par des versements complémentaires pour la fondation Séverine Degrand.

Les réserves de la Fondation sont diminuées de 457 k€ par affectation du résultat 2018. A fin 2019, elles représentent l'équivalent de 10 mois de missions sociales.

Le résultat 2019 est de 505 456,62 €.

9. Provisions

Variation des provisions pour risques et charges :

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Pas de provision constatée en 2019.

10. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés :

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds dédiés	2 695 999	41 297	322 800	2 414 495
Fonds dédiés des fondations abritées	37 592	75 366	4 025	108 933
TOTAL	2 733 591	116 662	326 825	2 523 429

En 2019, 323 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs ou testateurs : 257 k€ ont ainsi été utilisés sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 65 k€ pour un projet de recherche concernant un traitement de la lèpre par prophylaxie à Madagascar.

Les fonds dédiés des fondations abritées excédentaires ont été augmentés de 75 k€ tandis que les fondations abritées déficitaires ont utilisé leurs fonds dédiés pour 4 k€.

11. Dettes

Détail des dettes par échéances :

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	34 095	0	0	34 095
Fournisseurs et comptes rattachés	584 115	584 115	0	0
Dettes fiscales et sociales	402 635	402 635	0	0
Autres dettes	396 495	396 495	0	0
TOTAL	1 417 340	1 383 245	0	34 095

Les dettes à plus de cinq ans correspondent à des créances de participation du GIE Dantzig et de la SCI Dantzig.

12. Engagements hors bilan

- Legs et donations :

Les legs et donations sont comptabilisés en produits au fur et à mesure de leur encaissement. Au 31 décembre 2019, 122 dossiers de legs et donations ont été acceptés et restent en cours de réalisation. Cela représente un montant à recevoir de 12 911 k€.

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2019, ces indemnités sont estimées à 58 630 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

13. Résultat d'exploitation

En 2019, les produits d'exploitation ont atteint 11 214 k€, en forte hausse par rapport à 2018. Si les dons sont en légère baisse compte tenu des mouvements sociaux qui ont modifié le comportement des donateurs, les legs sont en forte hausse grâce à la réception d'un legs important. Les subventions publiques et contributions privées sont également en progression.

Les charges d'exploitation sont également en augmentation de 1 025 k€ dont 660 k€ de subventions versées en plus sur les projets.

14. Résultat financier

L'année 2019 a été marquée par un redressement des marchés financiers après une année 2018 en nette baisse. Malgré la bonne performance de ses placements, la Fondation a souhaité conserver les plus-values latentes (cf. note 7) sans les réaliser, afin de se protéger dans l'éventualité d'un nouveau retournement des marchés. Le résultat financier s'établit à 115 k€.

15. Résultat exceptionnel

En 2019, la vente d'actifs immobiliers (cf. note 4) pour un montant total de 1 060 k€, génère une plus-value de 610 k€, inscrite en résultat exceptionnel.

16. Résultat de l'exercice

Le total des produits enregistrés en 2019 est de 12 737 k€, supérieur au total des charges qui est de 12 228 k€. L'exercice se solde donc par un excédent de 505 k€.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emplois de 2019 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		6 048 395 €
1 MISSIONS SOCIALES	8 081 564	7 508 266	1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	10 187 038	10 187 038
1.1 Réalisées en France	2 426 576	2 395 696	1.1 Dons et legs collectés	10 181 513	10 181 513
- Actions réalisées directement	2 097 369	2 066 489	- Dons manuels affectés	2 627 904	2 627 904
- Versements à d'autres organismes agissant en France	329 207	329 207	- Dons manuels non affectés	2 665 619	2 665 619
1.2 Réalisées à l'étranger	5 654 988	5 112 570	- Legs et autres libéralités affectés	801 145	801 145
- Actions réalisées directement	5 654 988	5 112 570	- Legs et autres libéralités non affectés	4 086 845	4 086 845
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0			
2 FRAS DE RECHERCHE DE FONDS	2 261 885	2 261 885	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 525	5 525
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 261 885	2 261 885			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0	0	2 AUTRES FONDS PRIVES	438 260	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	3 SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	100 000	
3 FRAS DE FONCTIONNEMENT	921 865	621 493	4 AUTRES PRODUITS	801 576	
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	11 265 313	10 391 644	I TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	11 526 874	
II DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 886		II REPRISES DES PROVISIONS	36 619	
III ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	116 662		III REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	326 825	
IV EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	505 457		IV VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		204 606
TOTAL GENERAL	11 890 318		V INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	0		TOTAL GENERAL	11 890 318	10 391 644
VI Immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	0		VI Total des emplois financés par les ressources collectées		10 391 644
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	10 391 644		SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		6 048 395
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	8 745		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	33 260		Prestations en nature	42 505	
Frais de fonctionnement et autres charges	500		Dons en nature		
Total	42 505		Total	42 505	

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

17. Commentaires sur les emplois

Le passage des charges du compte de résultat aux emplois du compte d'emploi des ressources s'effectue de la façon suivante :

	Total des charges	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	Total des emplois
Variation de stocks	-365	0	0	0	0	0	0
Achats et charges externes	3 225 002	1 129 283	1 502 190	341 001	0	0	2 972 474
Autres charges	2 866	844	2 016	5	0	0	2 866
Salaires et traitements	3 066 117	1 841 131	661 463	490 240	0	0	2 992 834
Impôts et taxes	282 043	156 715	54 978	53 452	0	0	265 146
Dotations aux amortissements	196 448	83 920	41 237	21 992	0	0	147 149
Dotations aux provisions	381	0	0	0	0	0	0
Subventions versées	4 865 677	4 865 677	0	0	0	0	4 865 677
Charges financières	21 726	3 772	0	15 035	2 886	0	21 693
Charges exceptionnelles	449 684	222	0	140	0	0	362
Engagements à réaliser	116 662	0	0	0	0	116 662	116 662
TOTAL	12 226 242	8 081 564	2 261 885	921 865	2 886	116 662	11 384 861

Il existe un écart entre les charges du compte de résultat et les emplois du compte d'emploi des ressources. Cet écart, qui est de 841 k€ en 2019 correspond à :

- Un écart de 449 k€ généré par la différence de comptabilisation des cessions d'actifs immobilisés. En effet, dans le compte de résultat sont enregistrés une charge de cession et un produit correspondant à la vente tandis que dans le compte d'emploi des ressources, seul apparaît le net de la vente.
- Un écart de 392 k€ dû à la combinaison des comptes. Alors que celle-ci fait distinctement apparaître les charges et les produits des entités combinées dans le compte de résultat, seule apparaît dans le compte d'emploi des ressources la contribution nette de ces entités.

- Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 268 k€ en 2019.

- Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Soigner	196 643	3 990 774	4 187 417
Eduquer	351 781	1 359 179	1 710 960
Réinsérer	621 447	305 034	926 481
Informers*	1 256 706		1 256 706
TOTAL	2 426 576	5 654 988	8 081 564

* Les coûts imputés à cette action de diffusion du message de Raoul Follereau et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles ;
- des frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- des frais des actions de promotion de l'image et de la notoriété du fondateur.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élevaient à 2 262 k€ et comprennent : les actions de communication liées à la collecte, les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales, ainsi que les frais de traitement des dons et des legs.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élevaient à 922 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité-finance, contrôle interne et certification ainsi qu'une quote-part des frais généraux. Il est à noter que les éventuelles pertes financières figurent également dans cette rubrique.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour un montant total de 3 k€ pour dépréciation des valeurs mobilières ont été comptabilisées en 2019.

- Engagements à réaliser :

Les engagements à réaliser correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 117 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2019 (cf. note 10).

- Excédent de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec un excédent de 505 k€.

18. Commentaires sur les ressources

- Ressources collectées auprès du public :

En 2019, 10 182 k€ de dons, legs, assurances-vie et autres libéralités ont été collectés auprès du public. Cela représente 88% des ressources de la Fondation et 52% d'entre elles ont été affectées à une action particulière, soit 5 294 k€. En outre, 6 k€ de ressources diverses liées à la générosité ont été collectées en 2019.

- Autres fonds privés :

Ces ressources sont constituées de contribution privées, dans le cadre du mécénat d'entreprise ou dans le cadre de partenariats avec des organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation, principalement des membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre).

- Subventions et autres concours publics :

En 2019, la Fondation a reçu une subvention de la région Ile-de-France pour la construction d'une école à Qaraqosh, en Irak. Cette école est également cofinancée par la fondation Mérieux et la fondation Saint Irénée.

- Autres produits :

Les autres produits contiennent les produits financiers (87 k€), des plus-values de cession d'actif (cf. note 15), et d'autres produits et ristournes, dont 35 k€ correspondent aux participations aux soins du centre de traitement de l'ulcère de Buruli à Pobè (Bénin).

- Reprises de provisions :

37 k€ de provisions ont été reprises en 2019.

- Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

(Cf. note 10)

- Solde des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées :

Les ressources issues de la générosité du public disponibles en début d'exercice s'élevaient à 6 048 k€. Ce solde est inchangé à fin 2019.

AUTRES INFORMATIONS

19. Effectifs

Les effectifs moyens (de droit français), ont été au cours de l'exercice 2019 (en équivalent temps plein) :

	2019
Cadres	23,9
Employés	14,8
TOTAL	38,7

La Fondation emploie également 91 salariés étrangers, dont 60 au centre de Pobè (Bénin).

20. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2019 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 1 891 k€ hors charges patronales. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 254 003 € en 2019. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

21. Bénévolat

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 12 membres
- Commission financière : 2 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 3 membres
- Commission d'orientation : 4 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 3 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 1 000 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

22. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 75 632 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

23. Taux d'affectation

Il appartient aux organismes certifiés par Bureau Veritas et faisant appel à la générosité du public d'indiquer le taux d'affectation des ressources employées aux missions sociales par rapport au total des ressources employées qui doit être à minima de 2/3, et du taux de frais de recherche de fonds par rapport aux produits issus de la générosité publique qui doit être au maximum de 1/3. Au 31 décembre 2019, ces taux sont respectés.

CERTIFICATION

Reconnue d'utilité publique, la Fondation est certifiée par Bureau Veritas Certification France, selon le référentiel IE 001/11 des organismes faisant appel à la générosité du public.



AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Mazars dont le rapport figure ci-après.



POUR ALLER PLUS LOIN

Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation Raoul Follereau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi combiné des ressources (notes 17 et 18 de l'annexe qui exposent les principes d'élaboration du compte d'emploi combiné des ressources).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérification des informations relatives à l'ensemble combiné données dans le rapport moral du Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives à l'ensemble combiné, données dans le rapport moral du Président arrêté le 24 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil de surveillance appelé à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation « mère » à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la fondation « mère » ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'ensemble combiné, ni de chaque entité membre du périmètre et considérée isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation et de l'ensemble combiné à poursuivre leur exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 03 juin 2020,

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

CYRILLE BROUARD



JEROME EUSTACHE





www.raoul-follereau.org
31 rue de Dantzig - 75015 Paris